

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 19 avril 2007

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3622-2006.

Approbation d'une entente globale cadre entre Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Production pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2008.

Relevé des frais de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

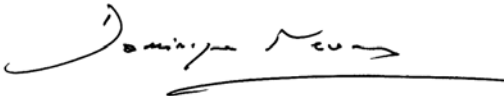
---

Chère Consœur,

La présente fait suite à la demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.), contenue à la fin de leurs observations écrites du 18 avril 2007, invitant respectueusement la Régie à leur accorder le remboursement de leurs frais raisonnables de participation.

Nous vous prions de trouver sous pli le relevé des frais de participation de SÉ-AQLPA. Nous attirons votre attention sur le fait que le temps réellement consacré au dossier a été supérieur à celui indiqué à ce relevé ; SÉ-AQLPA ont en effet réduit leur demande afin de se conformer aux barèmes énoncés dans la décision D-2007-04 de la Régie, page 3 *in fine*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.